

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2019
Séance du 28 mai 2019**

N° 05

**Objet : Création d'un poste de
chargé de mission projet nature
santé**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit du mois de mai à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de mai 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Thibaut LE CORRE

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, LE CORRE Thibault, LEJOSNE Patrick (à partir du rapport n° 15), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 19), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard (pour le rapport n°1 puis du rapport n° 15 au n° 29), THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VILLARON Bruno

Etait suppléé :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à THEBLEMONT Martine
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à HERMITTE Francis (du rapport n°2 au rapport n° 14)
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
VIVOS Patrick a donné pouvoir à FIAERT Claude
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 18)

Etaient excusés :

AUBERT Serge	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAYAN Claude
BARTOLINI Jean-Louis	PELESTOR Michel
BLOT Michel	PIERRISNARD Jacqueline
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
DE VALCKENAERE Gilles	REINAUDO Patrick
DEORSOLA Jean Paul	ROCHAT Jacques,
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
ISOARD Roger	TONELLI Corinne
LEDEY Olivier	

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2019

Application agréée E-legalite.com

42_DE-004-200067437-20190528-05_28052019

Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération en date du 5 avril 2018, il a été approuvé la participation de Provence Alpes Agglomération au PITEM PRO-SOL proximité solidaire : jeunes, femmes, seniors actifs et en bonne santé dans les territoires alpins. L'objectif du PITEM PRO-SOL est d'expérimenter de nouveaux modèles de prise en charge des personnes fragiles sur les territoires ruraux et de montagne.

Par délibération en date du 13 février 2019, il a été approuvé la participation de Provence Alpes Agglomération au PITEM CLIP. Le projet E-santé/Silver Economy veut trouver des solutions adaptées pour répondre à la problématique du vieillissement dans les territoires ruraux et de montagne. En réunissant les acteurs frontaliers de l'économie, de la santé et les utilisations, le projet a vocation à tester des outils technologiques innovants permettant de détecter la perte d'autonomie des seniors et favoriser le maintien à domicile.

Ce partenariat s'inscrit dans le projet de territoire de Provence Alpes Agglomération qui souhaite axer son développement sur la thématique Nature-Santé avec pour objectif de devenir une destination de référence sur les thématiques de bien-être et du bien vieillir.

Afin de mettre en œuvre ce partenariat, le recrutement d'un chargé de mission pour une durée de 2 ans, avec possibilité de renouvellement en cas de cas de financement supplémentaire, permettra de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Développement des projets ALCOTRA : animer et coordonner les actions prévues dans les projets déposés par Provence Alpes Agglomération au titre de l'ALCOTRA Prosol Seniors, femmes, jeunes et ALCOTRA CLIP
- Assurer le suivi financier des projets en relations avec le service financier de Provence Alpes Agglomération,
- Développement du projet de living lab : promouvoir et accompagner le développement de projets territoriaux correspondant à la stratégie territoriale, organiser le développement de l'espace physique living lab, assurer une veille sur les sujets de la santé et E-santé,
- Organiser et animer la gouvernance.

Le coût annuel relatif à cet emploi s'élève à 47 260.32 euros. Les financements participent à hauteur de 85% du coût annuel. Le reste à charge annuel pour la collectivité s'élève à 7089.048 euros.

A ce titre, il est proposé au conseil communautaire :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-3-2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant la création de l'Agglomération Provence Alpes au 1er janvier 2017,

Considérant la nécessité de recruter un chargé de mission afin de répondre aux besoins des projets PITEM PRO-SOL et PITEM CLIP,

Considérant que le coût du poste pour une rémunération maximale sur l'indice majorée 478 et du régime indemnitaire correspondant est de 42 260.32 euros par an,

Il est proposé au conseil communautaire :

La création à compter du 1er juin 2019 d'un emploi à temps complet de chargé de mission chef de projets territorial pleine santé par référence aux cadres d'emplois des attachés territoriaux :

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 2 ans renouvelable (dans la limite de 6 années) pour la même durée compte tenu des besoins de la collectivité.

L'agent devra donc justifier d'une formation supérieure BAC+5 dans le domaine de l'action publique, de la santé publique ainsi que la conduite de projet

La rémunération maximale sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux, sur la base de l'indice majoré 478 ainsi que du régime indemnitaire correspondant.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 2 votes contre

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2019

Application agréée E-legalite.com